

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil**

à l'appui

d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 4.200.000 francs relatif au transfert des filières du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâtelaises (CIFOM).

(Du 29 mars 2010)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

RESUME

La construction du bâtiment de la microtechnique constituera un projet de taille ces quelques prochaines années pour le Canton de Neuchâtel. Celui-ci doit permettre à notre région de pouvoir jouir notamment d'un pôle fort en matière de formation dans le domaine des microtechniques. Afin de réaliser ces projets, il est nécessaire de détruire le bâtiment actuel de l'École professionnelle commerciale du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN-EPC) dont les étudiants seront relogés provisoirement dans des "pavillons" proches de ceux du Lycée Jean-Piaget. En 2011, les étudiants de la Haute école Arc ingénierie du Locle se déplaceront à Neuchâtel dans le bâtiment TransEurope. Ils libéreront ainsi au Locle une surface plutôt destinée à accueillir une école à vocation technique.

Afin notamment de ne pas déplacer des élèves sortant de l'école obligatoire, le Conseil d'Etat propose un déplacement d'une partie de l'École technique (ET) du CPLN sur le site de l'ancienne École d'ingénieurs du Locle, composée principalement des écoles supérieures (écoles après le CFC), ceci sous la responsabilité de l'École technique du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâtelaises (CIFOM-ET). Ce déplacement permet de réaménager certains locaux du CPLN afin d'y accueillir l'actuelle EPC.

Ce regroupement permet de mettre en place de véritables filières professionnelles de qualité dans les différentes régions du canton. Nous citerons par exemple l'École Pierre-Coullery (domaines de la santé et du social) à La Chaux-de-Fonds, l'École d'arts appliqués à La Chaux-de-Fonds, les métiers de la terre et de la nature à Cernier, les métiers du bâtiment à Colombier et certaines filières techniques au Locle. Il nous semble finalement important de souligner que cette déconstruction représente une opportunité à saisir, le transfert de filières envisagé permettant la poursuite de la mise en place et du renforcement de véritables filières professionnelles.

1. INTRODUCTION

1.1. Situation actuelle

Actuellement dans le canton de Neuchâtel deux établissements publics de formation professionnelle ont une école technique:

- l'École technique du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM-ET), née de la fusion des écoles techniques plus que centenaies de La Chaux-de-Fonds et du Locle, et principalement implantée au Locle. C'est à la fois une école de métiers (formation à plein temps), une école professionnelle (formation alternée école-entreprise) et une école supérieure (ES) à plein temps ou en cours du soir, amenant des titulaires de certificat fédéral de capacité (CFC) au niveau du titre de technicien diplômé ES. Le CIFOM-ET propose des formations dans les domaines de l'horlogerie, du génie microtechnique, de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique, des techniques de communication et de l'informatique. Elle forme également aux métiers de l'automobile. Cette école est fréquentée par environ 1100 élèves;
- l'École technique du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN-ET): intégrée au CPLN. Cette école est une institution de droit public, qui a porté successivement les noms d'École d'horlogerie, d'École de mécanique et d'électricité, d'École technique de Neuchâtel et d'École technique. Elle s'est agrandie en 2007 en accueillant les filières ES du soir (en emploi) ainsi que la filière des techniques de laboratoire biomédical. Elle propose des formations dans les domaines de l'automatisation, de l'électronique, de l'informatique (y compris informatique de gestion), de la construction mécanique, des multimédias, de la logistique, de la maintenance et des techniques de laboratoire biomédical. Cette école est fréquentée par environ 900 élèves.

1.2. Évolution

École professionnelle commerciale du CPLN (CPLN-EPC)

Le CPLN-EPC est l'une des écoles constituant le CPLN. Elle offre des formations dans les domaines du commerce et de la gestion. Actuellement, quelque 900 élèves fréquentent cet établissement (600 apprenties et apprentis, 60 étudiantes et étudiants et 250 étudiantes et étudiants en formation supérieure).

La décision de constituer un pôle de la microtechnique dans le canton de Neuchâtel (voir notamment rapports 09.013 et 08.049) impose de démolir le bâtiment abritant le CPLN-EPC sis Maladière 73 à Neuchâtel et de déplacer l'ensemble du personnel enseignant et des élèves. La destruction de cet établissement devrait intervenir à fin 2010.

Le CPLN-EPC a besoin d'une surface de 2540 m² pour fonctionner. Il est donc nécessaire de trouver un bâtiment offrant une surface suffisante pour reloger le personnel enseignant et les élèves.

Haute école Arc (HE-Arc) ingénierie

La HE-Arc intercantonale est une structure particulière à l'Arc jurassien et fait partie de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Cette école offre des formations de niveau tertiaire (bachelor et master) dans quatre domaines: conservation-restauration (sis à La Chaux-de-Fonds), gestion (sis à Neuchâtel, avec une antenne à

Delémont), santé (sis à Neuchâtel et à Delémont) et ingénierie (sis au Locle et à Saint-Imier).

En 2007, la HES-SO, avec l'appui de la Confédération, a exigé la réorganisation des filières de la HE-Arc, notamment par une réduction de l'éclatement des sites afin d'atteindre le nombre d'élèves exigé, ce qui a conduit à décider que le domaine ingénierie serait centralisé et localisé à Neuchâtel. Le personnel enseignant et les étudiantes et étudiants seront déplacés à la rentrée 2011.

De cette manière, le site occupé par le domaine ingénierie au Locle sera disponible.

2. CONSEQUENCES DE LA DEMOLITION DU BATIMENT DE L'EPC

Dès qu'il est apparu que le bâtiment de l'EPC serait voué à disparaître, le comité de pilotage du bâtiment de la microtechnique a confié au service des bâtiments (SBAT) le mandat d'étudier la solution permettant de reloger les occupants de l'école.

Plusieurs solutions ont été envisagées:

a) Le Locle, domaine ingénierie de la HE-Arc

Ce site est occupé jusqu'à la rentrée 2011 non comprise. L'évaluation des travaux d'assainissement nécessaires est estimée à environ 4 millions de francs.

Par ailleurs, les travaux de mise en conformité du bâtiment en lien avec la police du feu ont été effectués entre 2005 et 2007. Au niveau de l'électricité, les études menées démontrent qu'un investissement de 22.000 francs pour le bâtiment est et de 10.000 francs pour le bâtiment ouest serait nécessaire pour une mise en conformité.

b) Neuchâtel, Breguet 2

Il s'agit du site de l'Institut de microtechnique (IMT) jusqu'à la construction du nouveau bâtiment. Il est prévu de reloger les sciences économiques de l'Université de Neuchâtel (UniNE) dans ce bâtiment.

c) Neuchâtel, Maladière 5

Ce site est occupé actuellement par le domaine santé de la HE-Arc jusqu'à la rentrée 2011 non comprise. Ce n'est pas un bâtiment propriété de l'Etat ce qui engendre des frais de location. De plus, il manque environ 500 m² et le coût de réaménagement serait d'environ 1,8 million de francs.

d) TransEurope, 2^e étape de la construction

Cette construction sera disponible à l'horizon 2016-2017. Il manque au moins 500 m² et le coût au m² est trop élevé. Le coût des aménagements intérieurs est d'environ 2 millions de francs.

e) Neuchâtel, CPLN

Un nouveau bâtiment serait à construire. Une évaluation sommaire laisse apparaître une dépense d'environ 8,5 millions de francs.

f) Pavillons (annexe)

Le quai Robert-Comtesse et le parking de la patinoire peuvent recevoir ces "pavillons" pour un coût annuel de 1.050.000 de francs (location, montage et démontage).

3. SOLUTION RETENUE

3.1. Incidences sur les étudiantes et étudiants

Au vu des différentes solutions présentées, il est apparu que reloger l'EPC ne constituait pas une problématique isolée et qu'il convenait de la considérer d'un point de vue cantonal de manière à respecter les objectifs suivants:

- décider d'une option économiquement raisonnable;
- développer des synergies susceptibles de minimiser les coûts tout en assurant une formation de qualité;
- développer le concept d'une formation professionnelle cantonale qui s'inscrive dans la stratégie définie par le Conseil d'Etat.

Dans ce contexte, l'option suivante a finalement été retenue:

- l'EPC sera à terme relogée dans les bâtiments principaux du CPLN en lieu et place de certaines filières de l'ET;
- certaines filières de l'ET seront transférées au Locle dans les bâtiments occupés actuellement par la HE-Arc;
- les filières suivantes seront déplacées et l'analyse qualitative prend en compte les effectifs de l'année scolaire 2009-2010:

	Etat actuel		Etat futur		Effectif déplacé
	CIFOM	CPLN	CIFOM	CPLN	
CFC					
Constructeurs industriels	0	68	68	0	68
Maturités post-CFC	16	56	72	0	56
ES					
Automation ES	0	44	44	0	44
Électronique ES	0	18	18	0	18
Informatique ES	17	35	52	0	35
Total effectif déplacé					221

Une autre option aurait permis un déplacement d'environ 350 élèves de Neuchâtel au Locle mais aurait nécessité la délocalisation de filières complètes. Or, l'option retenue tient compte du fait que les apprenantes et apprenants ayant leur CFC (donc majeurs) sont susceptibles de se déplacer plus facilement. Cette option tient aussi compte du tissu industriel des Montagnes neuchâteloises.

Enfin, ce choix permet le transfert d'un minimum de filières tout en regroupant les métiers "voisins" et en occupant des locaux, propriété de l'Etat, par un déplacement au Locle des filières ES. Cette solution permet notamment d'économiser un coût de location important des "pavillons".

3.2. Incidences sur le personnel enseignant

Une analyse de la situation permet de constater que 23,58 équivalents plein temps (EPT) d'enseignantes et d'enseignants doivent être déplacés au Locle afin de dispenser les cours (doyen compris). S'ajoute également du personnel de secrétariat à raison de 1 EPT.

4. CALENDRIER

Le déroulement peut être décrit selon le plan suivant:

- déménagement de l'EPC dans des pavillons pour une durée limitée;
- destruction de l'EPC fin 2010;
- déplacement du domaine ingénierie de la HE-Arc du Locle à Neuchâtel pour la rentrée 2011;
- travaux dans les bâtiments du Locle en 2011, investissement sur 2011 et 2012;
- déplacement d'une partie de l'ET du CPLN à l'ET du CIFOM pour la rentrée 2012-2013;
- suppression des pavillons et déplacement de l'EPC au CPLN au cours de l'année scolaire 2012-2013.

5. INCIDENCES FINANCIERES

L'approche financière qui suit permet une évaluation des coûts induits par la rénovation à hauteur de 4,2 millions de francs en 2011 et 2012 de l'École d'ingénieurs du Locle. Cette somme comprend:

- **3 millions de francs** de rénovation de façades;
- **1,2 million de francs** de travaux d'assainissement (peinture, chauffage, toit) et de frais de déménagement;
 - les frais de déménagement du CPLN-ET au Locle et les frais de réaménagement des locaux du CPLN-ET en vue d'accueillir le CPLN-EPC s'élèvent à **300.000 francs**;
 - la prise en charge des abonnements Onde verte du personnel enseignant n'est pas considérée dans les incidences financières. Or selon un calcul sommaire, celle-ci se monte à environ **20.000 francs** pour une année. Il faut mentionner que cette pratique est habituelle durant la première année en cas de déplacement du lieu de travail des professeurs.

Le déménagement de l'EPC vers les pavillons a été prévu dans le crédit d'engagement du bâtiment de la microtechnique. Il a dans ce cadre été estimé à 200.000 francs et n'est pas pris en compte dans le présent rapport.

Les coûts induits sur le compte de fonctionnement par la rénovation de l'actuelle École d'ingénieurs du Locle peuvent être décomposés comme suit (en % du montant d'investissement de 4,2 millions de francs):

Amortissement comptable:	10,0%
Intérêts passifs:	3,5%
Entretien (maintien substance):	1,0%
Total	14,5%

Les charges estimées s'élèvent ainsi à 609'000 francs par an, soit 42% de moins que les frais de location des conteneurs (annexe). Les économies s'élèvent ainsi à près de 450'000 francs par an avec la solution de rénovation de l'école d'ingénieurs. Après 10 ans (soit à la fin de la période d'amortissement), cette économie s'élèverait à 861'000 francs (1.050.000 - 4,5% de 4.200.000).

5.1. Quelques remarques

- le taux d'amortissement de 10% correspond au taux appliqué dans la pratique pour les rénovations de bâtiments, par la comptabilité de l'Etat. Ce taux moyen est plutôt élevé. En fonction de la nature des dépenses d'investissement (gros-œuvre, aménagements intérieurs, équipements techniques, etc.), la durée de vie économique pour les différents éléments pourra dans certains cas être plus longue. Avec le taux de 10%, le bien sera entièrement amorti après 10 ans, ce qui signifie une diminution des charges annuelles de 420'000 francs (10% de 4,2 millions) dès la onzième année, sauf si des investissements de remplacement ou des agrandissements devaient être effectués après ce laps de temps;
- le taux d'intérêt appliqué de 3,5% constitue un taux d'intérêt moyen estimé sur une longue période. Actuellement, le taux d'intérêt du marché sur les emprunts à 8-10 ans s'établit à environ 2,8%. On doit cependant s'attendre à une augmentation des taux dans les prochains mois ou dans les prochaines années;
- le taux d'intérêt de 1% pour l'entretien correspond à la part estimée pour maintenir la substance du bâtiment dans la durée.

5.2. Planification financière roulante et impacts jusqu'en 2014

Dorénavant, toutes les demandes d'ouverture d'un nouveau crédit d'engagement sont accompagnées d'un tableau résumant les incidences financières selon le modèle comptable harmonisé. Dans le cas de la nouvelle planification financière roulante, les impacts sont mentionnés jusqu'en 2014. Sur la base des informations contenues dans le présent rapport, le tableau résumant l'ensemble des incidences financières peut être établi comme suit:

	2010	2011	2012	2013	2014
Compte des investissements					
Dépenses (tranches annuelles)		800'000	3'400'000		
Compte de fonctionnement					
Amortissements (10 ans)	-	-	80'000	420'000	420'000
Intérêts passifs sur invest. (3,5%)	-	-	28'000	147'000	147'000
Frais d'entretien	-	-	-	42'000	42'000
Location Pavillons	262'500	1'050'000	1'050'000		
Total		1'050'000	1'158'000	609'000	609'000
Compte de financement					
Solde (sans amortissements)	262'500	1'850'000	4'478'000	189'000	189'000

Le besoin de financement sur 13 ans (fin de l'amortissement) s'élève au total à environ 8,5 millions de francs, en considérant une insuffisance de financement constante de 189'000 francs de 2013 à 2021. Par la suite, les besoins de financement dépendront de la réalisation d'éventuels nouveaux investissements.

6. INCIDENCES JURIDIQUES

6.1. Pour le personnel enseignant

Concernant son statut, l'enseignant ne subira aucun changement lié au transfert de son lieu de travail. Il gardera son statut cantonal et ses années d'ancienneté.

Il n'y a pas de base légale qui impose de dédommager ce changement de lieu de travail. Cependant, il existe une pratique pour laquelle l'Etat prend en charge, durant une année, la différence entre l'abonnement onde verte dont aura besoin le fonctionnaire et celui dont il avait précédemment besoin.

6.2. Pour les élèves

Concernant les conditions d'admission, de promotion, voire le programme d'enseignement, il n'y aura pas de changement pour les élèves, ces éléments étant définis au plan fédéral, voire cantonal.

D'ici à la rentrée d'août 2012, le DECS demandera à l'Office cantonal des transports (OCTR) de faire tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer la desserte du site du Locle par les transports publics, en particulier pour les personnes en provenance de l'ouest du canton.

7. VOTE DU GRAND CONSEIL

En application des articles 57, alinéa 3, de la Constitution cantonale, et 4, alinéa 2, de la loi sur les finances, du 21 octobre 1980, les lois et décrets qui entraînent une dépense nouvelle unique de plus de 5 millions de francs doivent être votés à la majorité de trois cinquièmes des membres du Grand Conseil.

Le crédit d'engagement sollicité par le présent projet constitue une dépense unique inférieure au seuil de 5 millions de francs fixé par la loi susmentionnée.

Par conséquent, ledit projet n'est pas soumis à la majorité qualifiée des trois cinquièmes des membres du Grand Conseil mais à la majorité simple des votants.

8. CONCLUSION

Il n'est désormais plus possible de raisonner localement dans le domaine de la formation professionnelle, il s'agit plus que jamais de développer des synergies et donc des centres d'excellence. Au-delà de l'aspect économique, qui est certes déterminant, il convient donc de considérer ce déplacement à la lumière d'une formation professionnelle forte et intégrée dans le tissu économique. Ce projet tient compte d'une part des efforts de rationalisation en matière de centres de compétences déjà réalisés depuis une dizaine d'années dans la formation professionnelle cantonale et d'autre part de la stratégie cantonale développée et définie par le Conseil d'Etat.

D'aucuns prétendent que l'étudiant choisit sa formation en fonction de la proximité du lieu de formation. Si cette proximité joue effectivement un rôle, il faut refuser qu'elle ne dicte

la loi d'un enlèvement stérile. Nous mentionnons aussi que les jeunes gens du canton qui se destinent aux métiers de la construction fréquentent le Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB), à Colombier, ceux des arts appliqués, l'École d'arts appliqués (EAA) et ceux des domaines de la santé et du social, l'École Pierre-Coullery (EPC) et l'ESTER du CIFOM, à La Chaux-de-Fonds.

Pour terminer, les travaux actuels du DECS mettent notamment l'accent sur une meilleure orientation en fin d'école obligatoire. Le jeune devra ainsi élaborer son profil de compétences et faire ses choix en fonction de ses aptitudes. Que le lieu de formation se trouve au Locle, à Neuchâtel ou ailleurs, le jeune pourra faire valoir son profil là où il présente les plus grandes compétences. Même si un énorme travail est à faire sur les mentalités et la mobilité, c'est à ce prix aussi que la qualité de la formation sera améliorée.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous vous prions de prendre en considération le présent rapport et d'adopter le décret ci-après.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 29 mars 2010.

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
J. STUDER

La chancelière,
M. ENGHEBEN

Décret

portant octroi d'un crédit d'engagement de 4.200.000 francs relatif au transfert des filières du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâtelaises (CIFOM)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 29 mars 2010.

décète:

Article premier Un crédit d'engagement de 4.200.000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour subventionner le transfert des filières du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâtelaises (CIFOM).

Art. 2 Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3 Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du décret concernant l'amortissement et les différents postes de l'actif des bilans de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971.

Art. 4 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

La présidente, Les secrétaires,

ANNEXE

CALCUL DU COUT ESTIMATIF DE LA LOCATION DES LOCAUX PROVISOIRES POUR UNE DUREE DE 3 ANS

Calcul du coût de la location selon prix de référence 2010. Miauton.

Projet	Surface	Coût/m2-mois	Coût/m2-ans	Coût/total
Prix unitaires pour une construction avec 50mm d'isolation				
Projet EPC /K0.24	2500	35.00	420.00	1.050.000.00
Montage	2500	0.0	0.0	Compris
Démontage	2500	0.0	0.0	Compris
Total	2500	35.00	420.00	1.050.000.00
Coût pour 3 ans		(3x1'050'000)		3.150.000.00